

Orientation

9/10

CLAP

FICHE N°131 i

Version : 2

Directive 97/23/CE

Mots clés : Evaluation particulière des matériaux

EPM

Examen CE de type

Examen CE de conception

Matériau

Référence directive : Annexe I § 4.2- 97/23/CE

Annexe III Module B- 97/23/CE

Annexe III Module B1- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

29/06/2000

Accepté par le CLAP :

29/06/2000

Sujet : EES Matériaux – Evaluation particulière des matériaux

Question : Une évaluation particulière des matériaux effectuée lors d'un examen CE de type ou CE de conception, est-elle applicable à tous les équipements sous pression couverts par cet examen?

Réponse :

Oui.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.